

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

<i>à compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:</i>	<b>Date</b> 13.03.2019	<b>Heure</b>	<b>Numéro</b> 19.122	<b>Département(s)</b> DDTE
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Motion populaire d'un groupe de citoyens</b>	<b>Lié à</b> : (Facultatif) <b>ad</b>
---	--

**Titre : Agissez pour un avenir viable et juste !**

**Contenu :**

Face à la menace d'effondrement sociétal et environnemental, nous, citoyennes et citoyens soussigné-e-s, demandons au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'État de lui proposer un ensemble de mesures radicales qui permettent, si nécessaire par des projets de lois ou de décrets, d'atteindre un bilan d'émissions nettes de gaz à effet de serre nul d'ici 2030. Nous demandons par ailleurs au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'État de proposer l'instauration de l'état d'urgence climatique et écologique et la mise sur pied de processus démocratiques permettant l'évaluation des mesures adoptées.

En tant que représentant-e-s des citoyennes et citoyens de ce canton, vous, membres du Grand Conseil, êtes la dernière génération d'élu-e-s ayant la possibilité d'agir politiquement pour un avenir viable et juste, pour toutes et tous.

**Développement (obligatoire) :**

Le dérèglement climatique est un fait et la menace qu'il fait peser sur notre pays, liée à la dépendance aux énergies fossiles dont les stocks sont limités, est énorme. Afin d'assurer un avenir durable et permettre à la Suisse d'être forte et plus indépendante sur le plan international, nous demandons une pesée des intérêts environnementaux et sociaux qui doivent primer sur la maximisation des profits, ainsi qu'une libération des énergies fossiles. Bien entendu, une telle démarche présente également des perspectives économiques intéressantes si notre canton prend un rôle pionnier dans la transition et le développement des technologies nécessaires à celle-ci. L'urgence climatique impose des directions fortes et des investissements importants.

Un plan cantonal visant à réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2030 doit notamment porter sur les transports publics, dont l'accessibilité doit être renforcée en termes de desserte et de prix. Conjointement à cela, les communes doivent inciter à réduire fortement le trafic motorisé individuel dans les localités. Afin de diminuer les déplacements, des incitations financières à l'implantation de commerces de proximité proposant des produits locaux doivent être envisagées.

Au niveau de l'alimentation toujours, les cantines relevant de l'État doivent être exemplaires et proposer un menu végétarien, bio et local. Une partie des plats enseignés en éducation ménagère doivent suivre les mêmes principes. En termes d'enseignement encore, la sensibilisation à l'environnement et aux enjeux politiques qui y sont liés doit être inscrite au programme en tant que branche à part entière.

Sous nos latitudes, une grande part de l'énergie est consommée par les bâtiments. L'efficacité énergétique des bâtiments doit être améliorée grâce à des rénovations, tout en bloquant une hausse opportuniste des loyers. Les nouveaux bâtiments doivent avoir un bilan énergétique positif, en prenant en compte l'énergie grise. Une meilleure isolation, l'usage de bois local ainsi que l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques vont dans ce sens. Ces mesures permettraient la création d'emplois locaux.

Nous pensons également que notre agriculture doit être soutenue avec une aide à la reconversion à l'agriculture biologique et durable. Des projets agro-écologiques minimisant les émissions de gaz à effet de serre et stockant le carbone dans les sols doivent être promus.

Afin d'utiliser au mieux les ressources financières, l'État et les institutions dépendant de l'État ne doivent pas investir dans des énergies fossiles et doivent rediriger ces investissements vers des secteurs durables. De plus, la transparence sur les investissements doit être totale.

Finalement, si les objectifs d'investissements mentionnés ne sont pas atteignables par manque de financement, le relèvement de l'impôt sur les contribuables les plus aisés (personnes morales comme physiques) doit être mis en place sous la forme d'un impôt progressif. Afin d'éviter la fuite des capitaux nécessaires pour financer la transition écologique, l'État doit par ailleurs faire pression sur les autres cantons pour obtenir une harmonisation des taux d'imposition des contribuables aisés.

**Demande d'urgence : OUI**

**Auteur ou premier signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Robin Augsburg, Rue du Doubs 75, 2300 La Chaux-de-Fonds

**Autres signataires** (*prénom, nom*) :

Motion populaire munie de 1'025 signatures.

**Position du Conseil d'État :**

À la lumière des travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), la conception directrice de l'énergie validée en 2017 par le Grand Conseil a donné des objectifs ambitieux de réduction des émissions CO<sub>2</sub> au canton : -60% pour 2035. Le Conseil d'État les concrétise notamment par le Programme bâtiment, la Stratégie mobilité 2030, la révision de la loi cantonale sur l'énergie (LCEN) et dans le respect des trois dimensions du développement durable (environnementale, sociale et économique). Aussi un bilan CO<sub>2</sub> nul pour 2030 n'est pas réaliste. L'instauration de l'état d'urgence, soit la remise en question des libertés et droits fondamentaux des Neuchâtelois-es n'est pas imaginable. Dès 2020, un monitoring quinquennal sera publié et débattu quant à l'atteinte des objectifs. Tout en saluant l'engagement de la jeunesse, le Conseil d'État recommande le refus de la motion populaire.